



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Décision du Bureau Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Mercredi 20 Mai 2026 à 8h30**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260520-DB-2026-1-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2026

Publication : 04/06/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
13 mai 2026**

Nombre de membres en exercice : **18**
Nombre de membres présents : **17**
Nombre de membres excusés : **1**
Nombre de membres absents : **0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau, dûment convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Direction : Direction de l'Aménagement

Service : Habitat

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain) – Versement de subventions

Commune	Noms des Conseillers	Fonction	Etat de présence		
			Présent	Excusé	Absent
CAMPAGNOLLES	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIRE NORMANDIE	M. Patrice MARTIN	1 ^{er} Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	M. Régis DELIQUAIRE	2 ^{ème} Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONDE-EN-NORMANDIE	M. Sylvain DELANGE	3 ^{ème} Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VALDALLIERE	M. Patrice LEPAINTEUR	4 ^{ème} Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NOUES-DE-SIENNE	M. Sylvain LEROYER	5 ^{ème} Vice-président	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIRE NORMANDIE	M. Lucien BAZIN	6 ^{ème} Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Marie-Line LEVALLOIS	7 ^{ème} Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAINT-DENIS-DE-MÉRÉ	Mme Vanessa LARCHER	8 ^{ème} Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VALDALLIERE	M. Patrick POUPION	9 ^{ème} Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANDELLE-ET-COUPIGNY	M. Denis JOUAULT	10 ^{ème} Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIRE NORMANDIE	Mme Nicole DESMOTTES	11 ^{ème} Vice-présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	M. Régis DELIQUAIRE	12 ^{ème} Vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIRE NORMANDIE	M. Patrice MARCHAND	1 ^{er} autre membre du Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Sandrine LEPETIT	2 ^{ème} autre membre du Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CONDE-EN-NORMANDIE	M. Hervé PONDEMER	3 ^{ème} autre membre du Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VALDALLIERE	Mme Noëlle BRU	4 ^{ème} autre membre du Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NOUES-DE-SIENNE	Mme Noémie ESNOULT	5 ^{ème} autre membre du Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIRE NORMANDIE	Mme Maryse DUVAUX	6 ^{ème} autre membre du Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL			17	1	0
Membres du Bureau			18		

M. Denis JOUAULT, Vice-Président délégué à l'Habitat et de l'Accueil des Gens du Voyage, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu la délibération n°D2026-5-4-1c du Conseil Communautaire du 11 mai 2026 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, notamment son article 4-3 autorisant le Bureau Communautaire à attribuer les aides à la rénovation et l'adaptation de l'habitat conformément au « règlement et modalités d'attribution des subventions » et dans la limite des inscriptions budgétaire.

Considérant ce qui suit :

Au regard des résultats de l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale, l'Intercom de la Vire au Noireau a signé le 26 décembre 2023, deux Conventions avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et l'État permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain (RU) multi-sites sur la période 2024-2028.

Ces deux opérations portent ainsi la volonté communautaire d'aller vers une politique de l'aménagement et d'habitat structurée et cohérente sur l'ensemble du territoire. Plus largement, ces opérations s'inscrivent dans le cadre du Programme « Petites Villes de Demain (PVD) » dont les communes de Souleuvre-en-Bocage, Condé-en-Normandie, Valdallière et Noues-de-Sienne sont lauréates.

A travers ces opérations, l'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à abonder les subventions de l'ANAH par une subvention complémentaire au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon les barèmes indiqués ci-dessous :

➤ **OPAH de droit commun dite « Classique » :**

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / très dégradé	5%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10%
Lutte contre la précarité énergétique	Forfait 1 000 €
Prime de sortie de vacance (+2 ans)	Forfait de 2 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Travaux lourds : habitat indigne, très dégradé	5%
Travaux de sécurité / salubrité (petite LHI)	5%
Logements en dégradation moyenne	5 %
Autonomie	5 %
Lutte contre la précarité énergétique	5 %
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	2 000 €
Locatif en « zone rurale / périmètre non éligible au PAT 14 »	10 à 13 %

➤ **OPAH Renouvellement Urbain multi-sites :**
POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5%
	Logement occupé 15%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10 %
Lutte contre la précarité énergétique	Forfait 1 000 €
Prime de sortie de vacance (+ 2 ans)	Forfait de 2 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Travaux lourds : habitat indigne, très dégradé	10 %
Travaux de sécurité / salubrité (petite LHI)	20 %
Logements en dégradation moyenne	5 %
Autonomie	5 %
Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 500 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	3 000 €

* Pour bénéficier de la prime sortie de vacance, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration.

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

	Forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
MPR Copro	Forfait 500 € / lot

Dans le cadre de ce dispositif, des demandes de paiement ont été adressées à l'Intercom de la Vire au Noireau, suite à la constitution de dossiers de demande de paiement par l'animateur des OPAH (dans le cadre du marché CDC23019) : le CDHAT-SOLIHA. Les détails en sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Propriétaire	Adresse de l'opération	N° de dossier	Nature des Travaux	SOMME
Occupant	Montchauvet Souleuvre en Bocage	DC123-IVN2025	Autonomie de la personne	455 €
Occupant	Campeaux Souleuvre en Bocage	DC115-IVN2025	Autonomie de la personne	2 000 €
Occupant	Etouvy Souleuvre en Bocage	DC126-IVN2025	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €

Selon l'exposé de ces motifs, il est demandé au Bureau communautaire d'autoriser le versement des subventions susmentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 3 455 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide d'autoriser le versement des subventions susmentionnées

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

